

CALENDRIER DÉPÔT DE DOSSIER PTP « FORMAT PAPIER » De la commission de juillet à décembre 2022

Attention : ce calendrier est soumis à modification, il n'a donc autorité que pour une période donnée. Soyez vigilant sur les actualisations qui peuvent intervenir périodiquement. Consultez les modifications sur www.transitionspro-occitanie.fr

Dès enregistrement de votre dossier, un message dans votre espace personnel sera disponible et vous indiquera le statut de votre demande de financement.

Attention : tout dossier irrecevable est renvoyé à l'expéditeur. Il s'agit des dossiers :

- qui ne respectent pas les délais ci-après,
- incomplets (pièces obligatoires manquantes),
- dont l'objectif n'est pas un changement de métier et/ou de profession, ou dont l'action de formation n'est pas certifiante.

DÉLAIS DE DÉPÔT EN FONCTION DE LA NATURE DU CONTRAT OU DE LA DEMANDE (Hors temps de travail ou sur temps de travail)

1. Cas générique : CDI (de droit commun / en agence d'intérim / « CDI Intérimaire ») :

Exemple : si ma formation débute en oct. 2022, j'ai jusqu'au 1^{er} avril 2022 inclus pour déposer mon dossier. Mon dossier sera présenté lors de la première Commission Paritaire d'Instruction de juillet 2022.



Mois de Début de formation	Oct. 22	Nov. 22	Déc. 22	Janv. 23	Fév. 23	Mars 23
Date limite De dépôt du dossier	1 ^{er} Avril 2022	1 ^{er} Mai 2022	1 ^{er} Juillet 2022	1 ^{er} Août 2022	1 ^{er} Sept. 2022	1 ^{er} Oct. 2022
Commission Paritaire d'Instruction	Juillet(1) 2022	Juillet(2) 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022

NB : en fonction de la date de début de formation, si vous anticipez le dépôt du dossier, celui-ci pourra être présenté à la Commission Paritaire d'Instruction concernée.

Exemple : ma formation débute en janvier 2023, si je dépose mon dossier avant le 1^{er} juillet 2022, il pourra être présenté à la Commission Paritaire d'Instruction de sept. 2022.

2. Cas spécifiques : salarié en CDD / intérimaire / intermittent ou Formation Hors Temps de Travail (FHTT) :

Exemple : si ma formation débute en déc.2022, j'ai jusqu'au 15 juillet 2022 inclus pour déposer mon dossier. Mon dossier sera présenté lors de la Commission Paritaire d'Instruction de sept. 2022.



Mois de Début de formation	Oct. 22	Nov. 22	Déc. 22	Janv. 23	Fév. 23	Mars 23
<u>Date limite</u> De dépôt du dossier	15 Mai 2022	15 Mai 2022	15 Juillet 2022	15 Août 2022	15 Sept. 2022	15 Oct. 2022
Commission Paritaire d'Instruction	Juillet(1) 2022	Juillet(2) 2022	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022

NB : en fonction de la date de début de formation, si vous anticipez le dépôt du dossier, celui-ci pourra être présenté à la Commission Paritaire d'Instruction concernée.

Exemple : ma formation débute en fév. 2023, si je dépose mon dossier avant le 15 août 2022, il pourra être présenté à la Commission Paritaire d'Instruction d'oct. 2022.